

INTÉRESSEMENT : PAIEMENT EN AVRIL ! DU POUVOIR D'ACHAT EN PLUS POUR TOUS !



Comment le calcul est-il fait ?

L'intéressement est calculé en fonction de l'atteinte des objectifs nationaux puis régionaux. Bien que ces derniers soient atteints partiellement pour 2021, un intéressement sera bien versé en 2022.

La prime sera calculée par agent en fonction du temps de présence et de la quotité de temps de travail.

Rappel : La CFTC Emploi fut le seul syndicat à demander lors des négociations que le temps partiel n'impacte pas le montant de la prime.

Pour les agents publics, la prime CCV avec un montant distinct par agence est augmentée grâce à l'accord d'intéressement pour les agents privés !

Quand cela sera-t-il versé ?

Le paiement se fera sur la paie d'avril 2022 et sera accompagné d'un courrier explicatif sur le calcul individuel

Et pour l'année prochaine ?

L'accord de branche a été validé. **Un accord en cours de signature a été négocié pour confirmer le versement en 2023.** Il ne devrait pas y avoir de référendum cette fois-ci car un syndicat opposé à l'intéressement en 2021 a signé l'accord de 2022. Serait-ce suite à l'approbation massive de l'accord par les agents en 2021 ?

Quel montant par région ?

	Agents privés		Agents publics
	Montant Moyen versé par établissement	Montant Maximum versé	Montant ajouté à la prime CCV
ARA	242,69 €	301,64 €	159,83 €
BFC	245,06 €	301,64 €	154,76 €
BRETAGNE	248,14 €	301,64 €	157,87 €
CORSE	197,36 €	248,41 €	182,22 €
CVL	272,91 €	331,21 €	155,00 €
DG	264,76 €	301,64 €	179,60 €
DSI	269,08 €	301,64 €	179,60 €
GRAND EST	272,10 €	337,13 €	190,35 €
GUADELOUPE	284,95 €	366,70 €	339,34 €
GUYANE	246,33 €	337,13 €	237,38 €
HDF	240,10 €	301,64 €	154,76 €
IDF	267,22 €	331,21 €	202,74 €
MARTINIQUE	249,81 €	307,56 €	257,32 €
MAYOTTE	188,32 €	248,41 €	229,50 €
NAQ	248,86 €	301,64 €	182,22 €
NORMANDIE	271,47 €	331,21 €	169,23 €
OCCITANIE	247,31 €	301,64 €	154,76 €
PACA	199,77 €	242,50 €	99,84 €
PDL	203,42 €	242,50 €	179,60 €
PES	247,22 €	301,64 €	99,84 €
REUNION	296,56 €	360,79 €	209,68 €

La CFTC a signé cet accord et a œuvré pour son renouvellement cette année ! Contrairement aux intox diffusées lors du référendum, cet accord n'a pas empêché une augmentation générale des salaires en 2022 ! Cependant, **ce n'est pas suffisant, ni pour les agents privés, ni pour les agents publics.** La CFTC avait écrit aux candidats à l'élection présidentielle et plusieurs l'ont pris en compte dans leur projet. Nous avons aussi alerté en premier la DG sur l'inflation et proposé des mesures compensatrices !